

Déclaration CFDT – CGT – FSU – UNSA

Dans leur déclaration du 25 novembre 2013, nos organisations syndicales interpellaient solennellement les responsables économiques et politiques pour que soient apportées des réponses pour favoriser l'emploi privé et public, pour une plus grande justice sociale, en matière de pouvoir d'achat et de fiscalité et pour l'engagement de la France en faveur d'un plan européen pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité proposé par la Confédération européenne des syndicats.

De façon à avancer concrètement dans la réalisation de ces objectifs, nos organisations syndicales conviennent :

En matière d'emploi :

Elles demandent la poursuite de l'action concernant l'emploi des jeunes, notamment l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle pour relancer une dynamique en faveur de l'emploi des jeunes et de l'emploi des seniors, à décliner dans les branches et les entreprises. Il est également nécessaire de faire le bilan des dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes avec l'ensemble des acteurs concernés, puissance publique, organisations syndicales et patronales.

Elles rappellent leur demande d'une politique économique appuyée sur l'investissement dans la recherche et le développement, l'innovation dans le cadre de la création et du renforcement des filières. Elles revendiquent :

une plus grande clarté et une plus grande cohérence dans le financement et les aides apportés aux entreprises pour soutenir l'investissement et l'emploi ;

la généralisation de la conditionnalité des aides et exonérations fiscales aux entreprises à la mise en œuvre d'objectifs d'investissement économique et d'investissements sociaux : création d'emplois, qualification des salariés, politiques salariales dynamiques.

En matière de rémunération et de pouvoir d'achat :

En articulation avec leur exigence de conditionnalité des aides aux entreprises, nos organisations syndicales demandent l'ouverture d'un chantier de rénovation des classifications dans toutes les branches conventionnelles qui n'ont pas négocié et abouti sur le sujet depuis moins de 5 ans. Les objectifs assignés à ce chantier, fixés par un ANI de cadrage, seraient en particulier la reconnaissance de la qualification des salariés, la résorption de l'ensemble des inégalités salariales, notamment entre les femmes et les hommes.

En matière de fiscalité :

Nos organisations syndicales considèrent indispensable de réhabiliter l'impôt, outil de la solidarité nationale, notamment pour répondre aux besoins de la population. Cela implique d'abord de privilégier l'impôt direct sur l'impôt indirect. Cela nécessite aussi de renforcer la progressivité de l'impôt direct. Cela passe par :

Un nouveau barème de l'impôt sur le revenu : augmenter le nombre de tranches, revoir les taux;

Une évaluation des niches (dépenses fiscales) et la suppression de celles qui ne démontrent pas leur efficacité dans l'emploi, environnement...

Une réforme de la fiscalité locale pour mieux prendre en compte les revenus des occupants et la réalité de l'habitat.

La mise en place d'une véritable fiscalité écologique pour financer les investissements notamment en faveur des économies d'énergie et de ressources naturelles, en atténuant le poids sur les ménages à bas et moyens revenus (tout particulièrement avec des mesures spécifiques en faveur des transports).

Un renforcement des moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA conviennent d'agir ensemble dans les semaines qui viennent :

- En recherchant, au niveau régional, des priorités communes en matière d'action pour la pérennité et le développement de l'emploi en direction des régions, de l'État, du patronat, de la BPI, à l'image de ce qui s'est fait en Bretagne.
- En soutenant l'action de leurs organisations de la fonction publique sur le pouvoir d'achat.
- En engageant une campagne syndicale pour promouvoir le plan d'investissement proposé par la Confédération européenne des syndicats : interpellation des pouvoirs publics, information des salariés, manifestation européenne le 4 avril.

Les organisations signataires porteront ces revendications et objectifs communs lors des discussions qui se dérouleront dans le cadre du pacte de responsabilité.

Paris, le 14 janvier 2014

L'UNSA auditionnée par l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Une délégation de l'UNSA menée par son secrétaire général, Luc Bérille a été reçue le 13 décembre par le rapporteur du projet de loi à l'Assemblée, Jean-Patrick Gille.

L'UNSA a réaffirmé son accord sur les grandes lignes des différents volets de ce projet de loi.

Concernant le volet formation professionnelle et emploi, nous avons appuyé sur la nécessité de la construction et de la sécurisation d'un parcours professionnel pour le salarié, au-delà des statuts ainsi que de la possibilité d'accéder au minimum à une qualification supérieure dans sa carrière pour que la formation professionnelle redevienne l'ascenseur social ou la « deuxième chance » pour certains.

Le volet démocratie sociale, pour l'UNSA, montre la volonté d'une clarté, tant sur la représentativité patronale, à l'exemple de celle des organisations de salariés, que sur le financement de ces organisations. Nous nous sommes également exprimés sur les volets abordant la transparence des comptes des comités d'entreprise, la désignation et la formation des conseillers prudhommes, l'inspection et le contrôle des fonds de la formation professionnelle.

Ce jour, ce projet de loi est passé pour avis au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV). Par un vote de ses membres dont l'UNSA fait partie, il a reçu un avis positif, 50 voix pour, 5 contre et 8 abstentions.

Quelques précisions sur le calendrier législatif : le projet de loi est actuellement en examen au Conseil d'Etat pour une adoption en Conseil des ministres le 22 janvier. Une procédure d'urgence sera enclenchée, procédure qui aboutira après passage à l'Assemblée nationale, au Sénat puis en Commission mixte paritaire à un vote fin février avant que le Parlement ne suspende ses travaux.

L'UNSA auditionnée par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Le 8 janvier une délégation conduite par Dominique Corona, secrétaire national, a été auditionnée par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

L'objectif était de recueillir le point de vue de l'UNSA sur la façon la plus adéquate pour concilier vie personnelle, familiale, professionnelle et engagements bénévoles en analysant les freins à l'articulation de ces temps, les leviers qui existent pour faciliter leur articulation.

De plus, l'UNSA a, en préambule, rappelé l'importance du bénévolat en France. 85 % des associations ne fonctionnent que par l'engagement bénévole (1.100.000 associations sur 1.300.000). Dans les associations petites et moyennes, une des tâches principales des salariés (quand il y en a) est d'animer le travail bénévole.

Le mouvement associatif joue un rôle particulièrement important en France. Pour l'UNSA, il joue un rôle social de premier plan. Mis souvent à contribution pour pallier le manque de moyens de l'État, il est un des ciments de notre société et source d'innovation sociale.

Pour pouvoir fonctionner, les associations ont besoin de militants qui puissent s'investir. Il est donc important de réfléchir à la mise en place d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et bénévolat.

Pour l'UNSA, il s'agit de concevoir et mettre en place des dispositifs simples favorisant l'engagement bénévole. Pour ce faire, la négociation d'un aménagement du travail spécifique pour les salariés exerçant

des missions bénévoles dans des associations d'utilité publique devrait être mise en œuvre dans les branches et les entreprises. Donner la possibilité à ces salariés de passer à mi-temps de façon simplifiée, favoriser le déblocage du compte épargne temps, permettre une meilleure reconnaissance de l'engagement bénévole, créer un congé d'engagement associatif, etc. sont autant de pistes abordées dans ces négociations.

Pour conclure cette audition, l'UNSA a réaffirmé sa volonté de voir le bénévolat se développer mais aussi qu'elle restait vigilante afin que les bénévoles ne se substituent pas aux salariés professionnels de ces associations.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs par la branche famille nécessite des ajustements

L'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs par la branche famille interroge la branche à plusieurs niveaux tant sur le fond que sur la forme.

Pour l'UNSA, cet accompagnement doit être en cohérence avec les autres types d'accompagnement péri scolaire pour une qualité éducative qui ne pourra se réaliser qu'avec des personnes formées et avec un taux d'encadrement répondant à la qualité souhaitée.

Certes, pour l'instant, l'articulation autour de deux textes prévoyant des normes différentes, entraîne une confusion dans les dispositifs et suscite des difficultés de gestion pour les CAF et pour les collectivités territoriales. Des ajustements semblent nécessaires pour la période transitoire mais la vraie question posée, est de savoir comment passons nous d'une situation où il faut gérer l'urgence de la mise en place de la réforme avec des problèmes humains techniques et financiers à une perspective qui a du sens pour les familles et les enfants et qui s'inscrit dans la durée ?

Cette réforme est aussi un changement radical de fonctionnement entre les différents partenaires, elle oblige à passer d'un fonctionnement en silo à un fonctionnement transversal. Ce changement de culture est inhérent à cette réforme et il doit aller jusqu'au bout en réunissant les partenaires dans l'expertise et la proposition de solutions qui seront ensuite plus facilement portées que par des décisions unilatérales. Pour acter ce changement, les CAF doivent être signataires des projets éducatifs territoriaux (PEDT) afin de construire l'avenir du soutien de la branche famille à l'accueil de loisir sans hébergement.

Le conseil d'administration de la CNAF du 7 janvier 2014 a décidé de poursuivre les travaux pour enjamber la période transitoire et construire un dispositif, type « contrat unique » afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'action de la CNAF en la matière dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

Ambition 2017 en Poitou Charentes

Une vingtaine de militantes et de militants se sont réunis à Niort le 13 janvier pour faire le point sur Ambition 2017 en Poitou Charentes, avec la participation de Pascal Priou.

Dominique Repain, secrétaire général de l'UD 17, qui remplaçait pour la matinée James Furphy, secrétaire général de l'UR, retenu par une réunion à l'initiative de la préfète de région avec le ministre du travail Michel Sapin sur le devenir des salariés embauchés sur le chantier de la LGV (ligne à grande vitesse), a ouvert la séance en félicitant Yves Prevost pour son élection à la présidence de la commission de synthèse du Conseil économique social et environnemental régional, puis en rappelant à chaque UD de faire remonter ses besoins en formation afin d'établir le budget régional.

Il a ensuite présenté l'expérience de la Charente maritime sur la déclinaison départementale d'ambition 2017, suivi par Richard Babin pour les Deux-Sèvres, Jean-Michel Pluyaud pour la Charente et Fernando Domingo pour la Vienne. Si l'état d'avancement des travaux diffère d'un département à l'autre, tous s'accordent sur les priorités de mise en œuvre des fiches action : prise de contact systématique avec les élus UNSA ; courriers aux élus sans étiquette ; courriers aux DRH des entreprises ayant fait établi un PV de carence ; analyse méthodique des résultats des entreprises où un seul syndicat est présent. Tous s'accordent également sur la nécessité de mener de front notre développement dans le secteur privé et la préparation des élections du 4 décembre 2014 dans l'ensemble de la fonction publique, avec une attention particulière pour la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Pascal Priou a ensuite illustré de plusieurs exemples l'aide que peut apporter Paass-UNSA dans différentes situations : aide à la création de sections, aide à la définition d'une position syndicale face à des dossiers complexes, préparation d'élections, montage d'un dossier santé au travail,... Les possibilités de mutualisation dans divers domaines doivent être explorées (impressions de documents, envois, diffusions, ...). Enfin, chaque UD va rapidement tenir son conseil départemental en impliquant ses militantes et ses militants dans les actions à engager et un

premier bilan d'étape sera tiré au conseil régional fixé au lundi 31 mars à Angoulême. Bref, une réunion très constructive qui a permis des échanges d'expérience très utiles pour tracer sans plus tarder les perspectives régionales d'Ambition 2017 et s'inscrire pleinement dans ce vaste chantier !

Loi de sécurisation de l'emploi : premier bilan - un colloque de l'UNSA le 18 mars

L'ANI sur la sécurisation de l'emploi a juste un an. La Loi de sécurisation de l'emploi qui le met en œuvre a été publiée le 14 juin 2013. Depuis cette date, les PSE peuvent être négociés, des accords de maintien de l'emploi peuvent être conclus. La couverture complémentaire santé généralisée se met en place. Une nouvelle législation du temps partiel viendra limiter le recours au temps partiel de moins de 24 heures par semaine à partir du 1er juillet. Les négociations de branche débutent sur ce sujet pour les contrats conclus avant 2014.

Il est temps pour l'UNSA de tirer un premier bilan des profonds changements introduits par cette loi. A-t-elle dégradé l'emploi comme l'affirment ses opposants ? A-t-elle au contraire permis d'améliorer le dialogue social et les conditions de travail ainsi que le pensent ceux, dont l'UNSA, qui ont soutenu cette loi ?

Pour y voir plus clair, en partenariat avec l'ORSEU et le réseau UNSAvocats, l'UNSA organise le 18 mars au Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental un colloque intitulé : Loi de sécurisation de l'emploi : premier bilan

Réservez dès maintenant votre journée du mardi 18 mars.
L'inscription est obligatoire : <http://orseau.wordpress.com/>

Programme du colloque

À partir de 8h30 : accueil des participants

9h15 Ouverture du colloque par Vanessa Jereb, conseillère nationale de l'UNSA.

9h30 Table ronde 1 : Sécurisation de l'emploi, quelle place pour la négociation dans l'élaboration du PSE

Modérateur : Emmanuel Mauger, avocat au barreau de Paris.

Participants : un représentant de l'UIMM ; Carine Mazzoni, secrétaire du comité central d'entreprise du Crédit immobilier de France ; Jean-Denis Combrexelle, directeur général du Travail ; Jean-Pierre Yonnet président de l'ORSEU.

11h15 : Pause.

11h30 Intervention de Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

12h15 Déjeuner.

13h30 Table ronde 2 : Qualité de l'emploi et exercice du contrat de travail : l'emploi à quel prix ?

Modérateur : Nicolas Menard, avocat au barreau de Paris.

Participants : Jean-Jacques Salaün, directeur général de INDITEX France ; Éric Scherrer, président du SECI UNSA ; Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.

15h Table ronde 3 : Accords de mobilité et accords de maintien de l'emploi : bilan et perspectives.

Modérateur : Jean-Pierre Yonnet, président de l'ORSEU.

Participants : Guillaume Trichard, secrétaire général de l'UNSA Industrie ; Etienne Colin, avocat au barreau de Paris ; Antoine Foucher, directeur des relations sociales du MEDEF.

16h30 Conclusion du colloque par Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA.